



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2021

Membres du Comité syndical présents : BIAGGI Olivier, BREUZIN Fabien (départ 19h45), BROUILLET Isabelle, CHAVEROT Virginie (départ 18h45), CHIRAT Florent, COMBET Damien, DI FOLCO Catherine, FAYOLLE Monia, FOUILLAND Pierre, GRIFFOND Morgan, GOUGNE Yves, JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, MOLLARD Yvan, MONCOUTIE Lucie (arrivée 18h45), NELIAS Agnès, PFEFFER Renaud (départ 18h45), THIMONIER Jean-Marc, ZANNETTACCI Pierre-Jean

* * *

PRESENTATION DU CADASTRE SOLAIRE DE L'OUEST LYONNAIS : OUTIL ET PLAN DE COMMUNICATION

Madame Julie SABY, chargée de mission « Climat énergie » au SOL présente le site internet du cadastre solaire. Ce site internet gratuit (ouest-lyonnais.cadastre-solaire.fr) qui, à partir d'une vue aérienne du territoire de l'Ouest Lyonnais et de la saisie d'une adresse, mesure le potentiel solaire de la toiture sélectionnée et estime la faisabilité et la rentabilité énergétique et économique du projet (surface de panneaux optimale, coûts d'installation, gains d'énergie, retour sur investissement...).

Ce cadastre solaire est mis à disposition de tous les habitants, entreprises, agriculteurs du territoire de l'Ouest Lyonnais.

A cet outil, vient s'ajouter des aides (50 % pour les entreprises/agriculteurs et 100% pour les collectivités) pour des études de faisabilité afin de préciser le projet identifié à partir du cadastre solaire.

Le plan de communication relatif à la promotion du cadastre solaire et aux aides liées aux études de faisabilité est présenté. Il est demandé de reculer les dates butoirs pour le retour des sollicitations des entreprises et des collectivités aux aides pour les études de faisabilité et pour le choix des entreprises et collectivités retenues.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2020

Validation du procès-verbal du comité syndical du 8 décembre 2020, avec la rectification suivante : intégration de monsieur Émeric MOREL, élu au conseil municipal de Grézieu-la-Varenne, au comité consultatif « Mobilités » du SOL.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Le Comité Syndical, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
ELIT monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI comme secrétaire de séance.

2. Exercice budgétaire 2021 / Débat d'orientations budgétaires

Départ à 18h45 de madame Virginie CHAVEROT et monsieur Renaud PFEFFER

Arrivée à 18h45 de madame Lucie MONCOUTIE, en tant que suppléante de madame Virginie CHAVEROT

17 votants

Après lecture du rapport d'orientations budgétaires par monsieur le président, Morgan GRIFFOND, le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

CONSTASTE la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'adoption du budget primitif 2021, notamment sur les points suivants :

- Montant des investissements ;
- Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement ;
- Evolution et exécution des dépenses de personnel ;
- Rémunération, avantages en nature et temps de travail ;

Et après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

3. Climat énergie / Demande de subvention dans le cadre du programme LEADER relative au développement du photovoltaïque sur les grandes superficies de l'Ouest Lyonnais

Monsieur Yves GOUGNE, vice-président, explique que, lors du mandat précédent, les élus ont souhaité accompagner le développement du photovoltaïque sur de grandes superficies. Un marché a été lancé avec 2 lots : le cadastre solaire proprement dit (lot n°1) et des études de faisabilité (lot n°2) financées totalement ou partiellement par le SOL.

Une première demande de subvention au titre du programme LEADER a été déposée le 26/03/2020. Le montant des dépenses estimées ne prenait pas en compte l'intégralité de celles du marché, notamment concernant le lot n°2 en lien avec les études de faisabilité du fait d'une incertitude sur la demande en études de faisabilité.

Aujourd'hui, et au vu des premiers retours de structures intéressées par ces études, il est fort probable que l'enveloppe totale du lot n°2 soit consommée (montant : 66 000 € TTC maximum). Ainsi, il semblerait plus opportun de déposer à nouveau une demande de subvention portant sur l'intégralité du montant du marché, d'autant plus que ce dossier n'a pas encore fait l'objet d'une sélection et d'une programmation LEADER.

Le coût global du projet présenté est de 104 226 € TTC, avec un financement possible à hauteur de 80 % de FEADER dans le cadre du programme LEADER 19.2 Ouest Lyonnais.

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

VALIDE l'action et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Développement du photovoltaïque sur les grandes superficies de l'Ouest Lyonnais » ;

SOLLICITE, dans le cadre du programme LEADER 19.2 Ouest Lyonnais, une subvention FEADER-LEADER auprès du GAL Ouest Lyonnais de 83 380,80 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses éligibles à LEADER	Montant	Financements	Montant
Dépenses liées au MAPA N° 2020/02 « Développement du photovoltaïque sur les grandes superficies de l'Ouest Lyonnais » (Lots 1 et 2)	104 226 € TTC	FEADER sollicité	83 380,80 €
		Autofinancement du SOL	20 845,20 €

DECIDE de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses de l'action en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à la subvention.

4. Projet alimentaire territorial de l'Ouest Lyonnais / Candidature et demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Programme National pour l'alimentation 2020-2021 »

Monsieur Florent CHIRAT, vice-président, rappelle que le travail partenarial mis en œuvre avec la Métropole de Lyon dans le cadre de son Projet Alimentaire du Territoire Lyonnais (participation technique du SOL au pilotage de l'atelier Coopérations territoriales), les échanges renforcés avec les territoires voisins (CCMDL) et la convergence de certaines politiques (climat/énergie) vers la question de l'alimentation ont poussé les élus du SOL, dès 2019, à s'interroger sur leur Stratégie Alimentaire et à ouvrir le cadre de cette réflexion au-delà du développement agricole.

En lien avec le Plan « France relance », l'opportunité a été donnée aux territoires de répondre à l'appel à projets 2020-2021 du Programme National pour l'Alimentation, dont la clôture était fixée au 15 Janvier 2021, pour travailler sur l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial.

Le SOL, fort des politiques et des réflexions déjà portées par les collectivités sur ce territoire et en s'appuyant sur une étude de préfiguration réalisée par le CLD de l'Ouest Lyonnais, a déposé une candidature qui permettrait de décliner un programme d'actions opérationnelles, orienté notamment sur un approvisionnement durable en produits locaux de la restauration collective.

Dans cette candidature relative à l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial, différents axes de travail seraient mis en œuvre pour permettre aux 128 000 habitants du territoire d'accéder à une alimentation locale, durable et de qualité. Cette première phase de projet sera ainsi l'occasion de construire la complémentarité entre les différentes échelles d'intervention (communes, communautés de communes, Monts et Coteaux mais également Département et Métropole).

Cet appel à projet permettrait de mobiliser des subventions à hauteur de 80 % (70% AAP PNA, 10% LEADER Ouest Lyonnais), pour une durée de 30 mois.

La réponse de la candidature à l'appel à projet PNA 2020/2021 devrait être connue mi-mars 2021.

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la candidature du Syndicat de l'Ouest Lyonnais à l'Appel à projet 2020/2021 du Programme National pour l'Alimentation déposée le 15 janvier 2021 ;

APPROUVE le plan de financement suivant, sur 30 mois :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses de personnel (apprenti(e))	26 142,00 €	AAP PNA 2020/2021	56 799,40 €
Communication / Evènementiel	10 000,00 €	LEADER Ouest Lyonnais	8 114,20 €
Accompagnement / Expertise technique	45 000,00 €	Auto-financement	16 228,40 €
Total dépenses	81 142,00 €	Total recettes	81 142,00 €

5. Forêt / Engagement de principe de l'Ouest Lyonnais dans la démarche Sylv'Acctes

Départ à 19h45 de monsieur Fabien BREUZIN

16 votants

Monsieur Florent CHIRAT, vice-président, rappelle que Sylv'ACCTES est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2005 par 3 membres fondateurs : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Banque Neuflyze OBC.

Cette association agit comme une interface de financement entre des financeurs (entreprises, collectivités, particuliers...) qui souhaitent améliorer leur empreinte sur le climat et l'environnement, et des forestiers désireux de s'engager dans une démarche de gestion durable de leurs forêts avec des travaux forestiers ayant fait preuve de leurs qualités climatiques, économiques, environnementales et sociétales. Une forêt bien gérée capte plus de carbone.

Sylv'Acctes permet de financer des itinéraires de gestion sylvicoles (travaux forestiers) relevant de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (CO₂, biodiversité, paysages, eau...).

Les bénéficiaires des aides Sylv'Acctes sont les propriétaires forestiers : propriétaires publics (communes par exemple) et privés, ainsi que leur structure de regroupement, pourvus d'un document de gestion durable (aménagement forestier, plan simple de gestion) engagés dans un programme de certification de la gestion forestière (PEFC ou FSC). Le taux d'aides applicable sur les montants hors taxe des travaux forestiers est de 50% en forêt publique et 70% en forêt privée.

Afin de devenir éligible aux aides sylvicoles, un territoire mettant en œuvre une politique de gestion forestière, doit proposer un Projet Sylvicole Territorial (PST). Ce document définit les enjeux forestiers locaux, décrit les itinéraires de gestion forestière à mettre en œuvre et leur niveau de financement.

Une fois approuvé par l'association Sylv'Acctes, il devient un document de contractualisation avec le territoire et fixe le cadre de l'action de Sylv'Acctes à l'échelle du territoire pour 3 ans.

Un territoire porteur d'un PST doit adhérer à l'association Sylv'Acctes et la cotisation est fixée pour l'Ouest Lyonnais à 4 000 € pour 3 ans.

Une rencontre a été organisée début janvier 2021 entre le SOL, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) et Sylv'Acctes : elle s'est conclue par la perspective d'une candidature à l'échelle des Monts et Coteaux du Lyonnais.

Concrètement, pour formaliser l'adhésion à Sylv'acctes, il est nécessaire de suivre plusieurs étapes :

- Février 2021 : Délibérations de principe des structures candidates (SOL et CCMDL)

- Mars à septembre 2021 : Elaboration du PST, en concertation avec les acteurs forestiers du territoire
- Octobre 2021 : Présentation du PST devant le comité scientifique de Sylv'Acctes pour validation
- Novembre 2021 : Délibérations d'adhésion à Sylv'acctes (SOL et CCMDL). A partir de cette adhésion, les propriétaires peuvent mobiliser des subventions.

Suite à une question relative à l'association ASLGF, messieurs Florent CHIRAT et Daniel MALOSSE répondent que ces actions (appui à la création de l'ASLGF, schéma de desserte forestière, adhésion à Sylv'acctes notamment) participent à la structuration d'une filière bois sur l'Ouest Lyonnais.

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE l'engagement de principe du Syndicat de l'Ouest Lyonnais au sein du dispositif Sylv'Acctes à l'échelle des Monts et Coteaux du Lyonnais et en partenariat avec la CCMDL ;

MANDATE le vice-président en charge de l'agriculture, de la forêt et de l'alimentation pour suivre l'élaboration de la candidature en partenariat avec les services et les partenaires concernés ;

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la constitution de cette candidature.

INFORMATION DU COMITE SYNDICAL (NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION)

Révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais : retour par les membres du Bureau des échanges avec les services de l'Etat rencontrés le 2 février 2021

Monsieur le président, Morgan GRIFFOND, explique que cette rencontre avait pour objet de présenter aux services de l'Etat les modifications techniques apportées au projet de SCoT de l'Ouest Lyonnais et de présenter les arguments du territoire sur la pertinence de son projet politique.

Après transmission du projet de SCoT modifié exclusivement sur les éléments techniques, le SOL attend maintenant le retour des services de l'Etat.